PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE HUIT NOVEMBRE

A la demande de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL CREDIT SOCIAL, inscrite au registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE sous le numéro 303915201 dont le siège social est anciennement situé 34-38, rue Garnier Pagès à FORT DE FRANCE (97200) et actuellement situé 110 rue Ernest Deproge, 97200 FORT DE FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social,

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au cabinet de Maître CELCAL Régine, Avocat au Barreau de Martinique, demeurant 82, rue Victor Sévère à Fort de France (MARTINIQUE),

Agissant en vertu de la copie exécutoire d'un acte notarié dressé le 28 Novembre 2006 par devant Maître Philippe PERIE, notaire associé à Fort-de-France, valant prêt immobilier pour un montant de 260 000 euros, du bordereau d'inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle, publié et enregistré le 18.12.2006, sous les références Volume 2006 V N°3006, ayant effet jusqu'au 05.04.2023, pour un montant de 240 000.00 euros (PPD) et 72 000.00 euros (HC),

Je, soussigné Me Matthieu GAMA, Huissier de Justice au sein de la SCP GAMA Matthieu et Associés, dont le siège social est à FORT DE FRANCE (MARTINIQUE), 38 boulevard Général de Gaulle, certifie m'être rendu ce jour à Fort-de-France (MARTINIQUE), sur les parcelles cadastrées AC 564 et AC 566, correspondant au 25, passage de l'enclos, Morne Calebasse, à l'effet de procéder au descriptif du bien objet de la présente procédure de saisie immobilière, en présence qui m'a autorisé à accéder aux lieux.

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes : Il s'agit d'un immeuble de trois niveaux, d'environ 260m², disposant d'un haut mur de clôture et deux portails métallique. Les lieux ne sont pas en bon état : le rez-de-chaussée est la partie la mieux conservée, les deux sous-sols présentent des signes de corrosion et de détérioration assez importants. Cette maison est bâtie sur la parcelle AC564, la parcelle AC 566 n'est pas bâtie, elle est en friche.

Le jardin n'est pas entretenu, la végétation a envahi l'escalier qui mène aux niveaux inférieurs. Je note la présence de margues d'infiltrations de la dalle béton en toiture.

Au rez-de chaussée, un appartement de 30m² environ est occupé par un individu dont je ne connais pas l'identité. La pièce dispose d'une cuisine, d'une petite véranda, et d'une chambre climatisée. Les sols, murs et plafonds sont en état d'usage. Cet appartement dispose d'une entrée distincte du reste de la maison.

L'entrée principale de la maison ouvre sur une cuisine et un salon-séjour. Les lieux sont carrelés et peints, mais poussiéreux et vides. Il s'agit d'un logement disposant de deux chambres ainsi qu'une salle d'eau intégrant des sanitaires. La cuisine et la chambre disposent d'une porte chacune donnant accès à la terrasse.

Au premier sous-sol, le sol est carrelé mais les murs sont bruts (ni enduits, ni peintures), je note que des renforcements métalliques ont été installés pour tenir la structure. Il s'agit d'un ensemble de 5 pièces de grande surface.

Au deuxième-sous-sol, le béton s'est désagrégé et le ferraillage est visible en plusieurs endroits. Les deux sous-sols sont insalubres et inhabitables en l'état.

LES SURFACES RELEVEES en m²

REZ DE CHAUSSEE

Appartement indépendant : 30 m²

Maison

| - | Cuisine | 10.29 |
|---|------------|-------|
| - | Séjour | 31.68 |
| - | Dégagement | 03.69 |
| - | Chambre 1 | 10.38 |
| - | Chambre 2 | 15.02 |
| | | |

Sous-sol 1

| - | 5 pièces | 97.19 |
|---|------------|-------|
| - | Box ouvert | 14.13 |

Sous-sol 2

| 12 | | |
|----|-------------|-------|
| - | Séjour | 18.32 |
| - | Cuisine | 05.57 |
| - | Chambre 1 | 05.72 |
| - | Dégagement | 01.85 |
| - | Salle d'eau | 03.53 |
| - | Chambre 2 | 10.48 |
| | | |













































































N'ayant plus à procéder, je me suis retiré et du tout ai dressé le présent Procès-verbal Descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

COUT DU PROCES VERBAL DE CONSTAT

| Total | 667.89€ |
|------------------|---------|
| Taxe | 14.89€ |
| Affranchissement | 02.00€ |
| TVA | 51.00€ |
| Emolument | 600.00€ |

